



Étude d'un poste de travail

Concrètement, comment ça se traduit à l'APST37 ?

Conception | Rénovation des situations de travail

Concevoir ou rénover un bâtiment ou une ligne de production implique également de créer de nouveaux espaces de vie et de travail. Les défauts de conception sont générateurs de coûts sur la santé et la productivité des collaborateurs.

Plus l'ergonome intervient en amont du projet, plus les marges de manœuvre en termes d'adaptation des locaux seront élevées.

Le maître d'ouvrage entreprenant la construction ou l'aménagement de bâtiments destinés à recevoir des travailleurs doit se conformer aux dispositions légales visant à protéger leur santé et sécurité au travail (Art. L4214-1CT). L'approche qu'elle réalise se réfère aux normes en vigueur.

Public

Toute entreprise adhérente à l'APST37.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Intervenants

Ergonomes

Co-intervention pluridisciplinaire possible selon le type de projet

Objectifs

- Intégrer l'activité future des opérateurs dès la phase de programmation et sur une ou plusieurs phases du projet en lien avec chaque intervenant
- Anticiper les situations de travail à venir afin de préserver la santé au travail des salariés tout en conservant la performance de l'entreprise
- Conseiller l'employeur dans ses choix et ce, tout au long du projet de conception, afin de s'assurer de la qualité des futures situations de vie et de travail et de minimiser les coûts sur le long terme

La démarche

Phase d'analyse du projet :

- Analyser les données globales (esquisses, programmes, cahier des charges),
- Analyser les situations de travail concernées existantes et/ou situations de références sur un autre site, afin d'identifier les enjeux et impératifs de production,
- Évaluer les marges de manœuvres possibles et proposer des pistes de travail pour adapter les espaces

Elaborer une méthode participative avec les futurs

usagers pour projeter les caractéristiques de leur travail et identifier les facteurs de risques professionnels

Simuler l'activité sur plan en collaboration avec les salariés concernés et un groupe de travail constitué, si nécessaire

Mettre en évidence l'impact de chaque choix technique et organisationnels sur la santé et la production.

Modalités

L'équipe pluridisciplinaire de l'APST37 peut être sollicitée en amont des projets de conception architecturaux ou industriels.

Pour plus d'informations contactez votre **Médecin du travail**



Guichet unique : 02 47 37 66 76
www.apst37.fr

..... Ensemble pour la prévention